

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

# N°968-10-23

### OBJET :

Décision modificative  
dans le cadre de la  
refonte du site internet  
et identité visuelle

### MEMBRES

- EN EXERCICE : 13  
PRESENTS : 6  
POUVOIRS : 3

### VOTES

- VOIX : 9  
POUR : 9  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt octobre à quinze heures, le comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Locminé dans les locaux de Centre Morbihan Communauté – sur convocation de son Président, Claude VIET.

Etaient présents : Stéphane HAMON ; Joseph LE BOUEDEC ; Bernard LE BRETON ; Henri LE CORF ; Guénaël ROBIN ; Claude VIET

Etaient excusés : Daniel AUDO ; Laurent GANIVET ; Michel JARNIGON ; Benoît ROLLAND ; Sylvette LE STRAT ; Michel POURCHASSE ; Pascal ROSELIER

Pouvoirs : Michel POURCHASSE a donné pouvoir à Claude VIET ; Pascal ROSELIER a donné pouvoir à Claude VIET ; Benoît ROLLAND a donné pouvoir à Stéphane HAMON

Autres personnes : Francis MORIN ; Romain LEURETTE ; Martine MOREL ; Yann DUGENET

Secrétaire de séance : Stéphane HAMON

Date des convocations : 13 octobre 2023

### Exposé des motifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ministériel en date du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 02 mars 2023, portant adoption du Budget Primitif 2023,

Considérant que le budget principal nécessite un ajustement de crédits,

Considérant que les ajustements de crédits sur le budget principal sont rendus nécessaires en section d'investissement pour abonder le chapitre 20 en vue de la refonte du site internet dont le montant du devis s'élève à 6 000 € (refonte du site internet, gestion de projet, formation à l'administration du site, identité visuelle, maintenance annuelle),

Après avoir entendu le rapport du président, M. Claude VIET,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration DECIDE

- d'approuver la décision modificative n°1 sur le budget principal dans les conditions suivantes :

**BUDGET PRINCIPAL**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	DEPENSES		RECETTES	
			CREDITS VOTES	PROPOSITIONS	CREDITS VOTES	PROPOSITIONS
20	202	FRAIS LIES A LA REALISATION DE DOCUMENTS D'URBANISME	121 556,53	-3 922,80		
20	2051	REFONTE / CREATION SITE INTERNET	0,00	3 922,80		
<b>Totaux</b>				<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	DEPENSES		RECETTES	
			CREDITS VOTES	PROPOSITIONS	CREDITS VOTES	PROPOSITIONS
011	6535	FORMATION ELUS	500,00	-500,00		
011	6232	FÊTES ET CEREMONIE	300,00	-300,00		
011	6531	INDEMNITES ELUS	3 500,00	-1160,00		
011	6156	MAINTENANCE	2 500,00	1 150,00		
011	6238	IDENTITE VISUELLE LOGO	0,00	810,00		
<b>Totaux</b>				<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

- d'autoriser le Président à signer le devis de refonte du site internet pour un montant de 6 000 €TTC
- de charger M. le Président et le comptable assignataire, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Fait à Locminé,  
Le 20 octobre 2023

Le Président,  
Claude VIET

